

communiqué DE PRESSE

Lundi 6
Juillet
2015

Réunion de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges

La réunion de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges du lundi 6 juillet a marqué une étape importante dans le processus de transfert des compétences des communes vers la Métropole.

La création de la Métropole Rouen Normandie au 1^{er} janvier 2015, en application de la loi MAPTAM, a entraîné le transfert à la Métropole de certaines compétences communales : voirie et espaces publics, urbanisme, énergie...

L'organisation de ces transferts est encadrée par des dispositions réglementaires et contrôlée par la Commission locale d'évaluation des transferts de charge, qui rassemble des représentants de chaque commune. La Commission s'est réunie à nouveau lundi 6 juillet 2015.

Après l'approbation de la méthodologie de l'évaluation financière des transferts de compétences lors des réunions du 22 janvier et du 23 juin, la séance du lundi 6 juillet a permis de valider ces évaluations financières dans leurs montants, au sujet notamment du transfert des voiries communales à la Métropole (une seule voix contre).

Cette étape est le résultat de l'important travail effectué depuis un an par les communes et leurs collaborateurs en lien avec les services de la Métropole. Mené dans un esprit constructif, avec le souci de la concertation, ce travail a été guidé en permanence par la recherche du consensus. Il va se poursuivre, avec l'adoption pour l'automne des rapports de la Commission par les Conseils municipaux dans les conditions de la majorité qualifiée.

C'est une étape décisive pour les communes, qui ont aujourd'hui une visibilité confortée sur leurs budgets. C'est une étape décisive pour la Métropole, qui va pouvoir déployer une politique globale de la voirie et des espaces publics, à même d'apporter à l'ensemble des enjeux (entretien de la voirie et des ouvrages, voiries des zones d'activités économiques, sécurité routière, partage de l'espace public avec les piétons et les vélos...) des réponses efficaces et ambitieuses.

La politique métropolitaine de la voirie va ainsi représenter un engagement financier important (30 millions d'euros par an). C'est donc plus d'activité pour les entreprises de travaux publics, et plus de services rendus aux communes et aux habitants.